

Commune de Bernex

- Rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars 2025
- Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025
- Projet de délibération
- b. DS 15-2025-69 : demande de crédit complémentaire pour la rénovation de l'éclairage de la zone sportive pour les terrains C, D et de pétanque
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars 2025
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025
 - Projet de délibération
- c. ES 19-2025-65 : demande de crédit pour la réalisation du projet de requalification des rues du village – secteur Bernex Village
 - Rapport de la commission Économie et Sécurité du 23 mars 2025
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025
 - Projet de délibération

8. Informations

9. Questions

La Présidente, Mme Eliane Demierre, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique.

Ce soir, **la Présidente** indique qu'elle passera les salutations et rappels protocolaires d'usage, car il y a un siège vide et c'est dur. Notre collègue et ami, Luc Gioria, nous a quittés le 4 avril. Elle laisse la parole à M. Pierre Jordi qui souhaitait dire quelques mots au nom du Centre.

M. Jordi annonce que le groupe Le Centre Bernex souhaite aujourd'hui rendre hommage à Luc Gioria, qui nous a quittés bien trop tôt, le 4 avril 2025.

Luc venait tout juste d'être réélu, avec fierté, pour sa sixième législature. Pendant 21 ans, il a siégé au Conseil municipal de Bernex. Il aimait rappeler qu'il y était entré « par la petite porte », en 2004. Mais ce que cette porte avait de discret, son engagement, lui, ne l'était pas.

Durant toutes ces années, Luc est resté fidèle à ses convictions, engagé sans relâche pour le bien commun. Il le disait lui-même : « Je suis droit dans mes bottes, et j'aime ma commune. » C'est cette droiture, cette sincérité, cette passion que nous retiendrons.

Nous garderons aussi en mémoire ses innombrables prises de parole – souvent impossibles à arrêter – et cette langue bien pendue, parfois piquante, mais toujours portée par une volonté de faire avancer les choses.

Malgré ses difficultés de santé, Luc est resté très présent tout au long de cette dernière campagne. Et nul doute qu'il aurait été extrêmement fier de la brillante élection de Cyril au Conseil administratif.

Aujourd'hui, Le Centre Bernex perd un représentant précieux, une figure emblématique..., mais surtout, un ami.

Salut Lucio, on t'aime

La Présidente remercie M. Jordi pour ses mots, et souhaite adresser à son tour un message d'hommage à Luc Gioria :

Nos pensées vont vers sa famille dont il était si fier, vers ses chers et nombreux amis et vers ses collègues et amis du Centre.

Luc Gioria aimait la famille, les amis, Tintin, le bon vin et les bonnes tables. Luc aimait aussi profondément Bernex, sa commune, et la politique. Élu engagé, il a débuté il y a plus de 20 ans

dans ce Conseil municipal, toujours présent et très impliqué, il avait ses marottes. Je pense par exemple à la serre du CIV, à la pergola bioclimatique, à l'héritage de Robert Hainard pour en citer que quelques-unes.

Impliqué, passionné, il aimait l'échange d'idées et le débat, parfois un peu trop. J'ai encore dû le rappeler à l'ordre lors de notre dernière séance. De temps à autre, il pouvait être un peu taquin, voire sanguin, mais toujours avec honnêteté et avec cœur. C'était une personnalité aimée et respectée de ce Conseil.

Pendant ton oral d'allemand pour la matu, « du hast ein Weiss gehabt ». Heute wir haben un très grand vide.

Merci pour tout Luc, et j'espère que, de là où tu es, tu continueras à suivre nos séances avec un œil bienveillant et amusé.

La Présidente invite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence en l'honneur de Luc Gioria.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **la Présidente** excuse l'absence de M. André Baud.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour (unanimité des membres présents).
--

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2025

Le procès-verbal du 18 mars 2025 est adopté par 19 voix pour et 3 abstentions (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

Le bureau a décidé de proposer aux conseillères et conseillers municipaux qui le souhaitent de transformer leurs jetons de présence de ce soir en don en faveur de la recherche contre le cancer, en souvenir de Luc Gioria. Les personnes désirant se joindre à cette démarche sont invitées à en informer Mme Sermondade.

Des félicitations sont adressées à tous les participants et supporters venus mouiller le maillot lors de la course des élu-e-s de samedi dernier. Et bravo à Bernex pour sa belle deuxième place !

Enfin, le bureau invite celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait à s'inscrire à la fête de départ de M. Gilbert Vonlanthen, via l'invitation envoyée par courrier électronique le 31 mars dernier.

4. Communications du Conseil administratif

Mme la Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Démarrage des travaux de construction de la nouvelle usine Caran d'Ache à Bernex

Le Conseil administratif a été informé par un courrier des mandataires de Caran d'Ache que l'autorisation de construire relative au projet est désormais entrée en force et que le démarrage effectif du chantier est prévu pour le lundi 12 mai 2025.

Le courrier précise également que l'ensemble des entreprises intervenant sur le site a été dûment informé de l'obligation de transiter exclusivement par la voie d'accès construite par la commune au nord de la parcelle, conformément aux dispositions établies.

Modification du secteur de recrutement – école de Luchepelet

Engagée dans la planification et l'accompagnement de l'arrivée des nouveaux habitants sur son territoire, la commune de Bernex a instauré un suivi des effectifs au moyen de rencontres régulières entre les services communaux et la direction de l'établissement Bernex, afin d'envisager toutes les améliorations possibles dans le cadre des locaux existants.

Ainsi, dans ce contexte et face à l'occupation maximale du site de Luchepelet, la piste d'une modification des secteurs de recrutement entre cette école et celle de Cressy a été investiguée.

Des capacités d'accueil existent dans ce bâtiment intercommunal, situé à une distance équivalente du quartier de Saint-Mathieu, offrant des modalités de scolarisation favorables avec l'avantage supplémentaire d'un trajet offrant des conditions de sécurité appréciables et adéquates du point de vue de la mobilité douce.

Un travail avec les directions des deux établissements a montré la faisabilité d'une scolarisation des élèves domiciliés à Saint-Mathieu dans l'école de Cressy. Le Conseil administratif de Confignon ayant donné son accord, la modification de secteur entrera en vigueur dès la rentrée du mois d'août 2025. Elle concernera les élèves commençant leur scolarité en 1P à cette date. Dans le cas de fratries, le regroupement sera proposé de manière à faciliter la gestion familiale.

Les parents concernés ont été informés par courrier à fin mars. Une permanence a été organisée le mardi 8 avril dernier, pour répondre aux éventuelles questions, dans le local communal de Saint-Mathieu.

La convention actuellement en vigueur avec la commune de Confignon a été adaptée, notamment pour ce qui concerne la participation financière de Bernex aux coûts liés au bâtiment. Des dispositions prévoient aussi une réévaluation de la situation à l'horizon 2027.

Motions et résolution – législature 2020-2025

En cette fin de législature, le Conseil administratif a dressé un bilan et formalisé le suivi des différentes initiatives déposées par les Conseillères et Conseillers municipaux.

Il remettra prochainement au bureau du Conseil municipal le document de suivi établi, qui permet de rendre compte des réponses apportées.

Dans cette perspective, le Conseil administratif souhaite apporter des éléments de réponse par rapport à deux motions pour lesquelles le traitement n'a pas été développé en commission :

- Motion « pour garantir le taux minimum de 4 % d'apprenti-e-s au sein de l'effectif du personnel communal en équivalent plein temps » (13 octobre 2020) :

Début 2024, il y avait 4 apprenti-e-s pour environ 157 ETP, ce qui représente un taux de 2,5 %. En 2025, deux jeunes supplémentaires seront accueillis, ce qui portera le taux à 3,8 % sur la même base, un chiffre proche de ce qui était fixé par la motion.

L'administration va poursuivre ses efforts pour développer l'accueil d'apprenti-e-s. Pour cela, l'organisation et les compétences des formateurs doivent être développées.

- Motion « pour que Bernex ne soit pas oublié dans l'affichage officiel » (26 novembre 2024) :

Après examen par le Conseil administratif à la suite du renvoi par la commission « Finances et Administration » le 21 janvier 2025, l'Exécutif a décidé, sur la base de l'examen des dispositions légales et de la situation actuelle, de ne pas déplacer le panneau officiel et de maintenir le dispositif déjà applicable sur six lieux au moyen de panneaux temporaires. Il a décidé d'ajouter un panneau supplémentaire à Aigues-Vertes.

5. Information sur les comptes 2024 des groupements (ORPC, CIV, CRI 201)

Mme la Maire annonce que conformément à l'article 20 al. 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), une information sur les comptes des entités intercommunales est donnée lors de la présentation des comptes annuels.

C'est en tant que magistrate déléguée représentante de Bernex dans ces groupements que **Mme la Maire** communique ces éléments financiers.

CIV

Les comptes 2024 du groupement du Centre Intercommunal de Voirie (CIV) de St-Mathieu bouclent avec un excédent de charges de 337'209 F, qui est intégralement couvert par les participations des communes de Bernex, Onex et Confignon.

Le total des charges comptabilisées en 2024 présente un écart favorable de 9 % par rapport au budget. Cette économie provient essentiellement des honoraires dépensés en 2024, bien inférieurs à ce qui avait été prévu.

En comparaison de l'année antérieure, le total des charges augmente de 2 %. Cette légère augmentation par rapport à l'année 2023 s'explique par le remplacement d'une nettoyeuse et une augmentation des frais d'entretien de l'immeuble.

Les comptes 2024 ont été approuvés par l'organe de révision et doivent encore être votés par les membres du Conseil intercommunal le 7 mai prochain.

CRI-201

Les comptes 2024 du groupement du Centre Régional d'Intervention 201 (CRI-201) bouclent avec un excédent de charges de 548'469 F qui est intégralement couvert par les participations des Communes de Bernex et Confignon.

Le total des charges réelles (soit 564'662 F) est légèrement supérieur au budget (+1.8 % exactement) et provient essentiellement des soldes versées aux pompiers, plus importantes que prévu.

Dans leur ensemble, les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation de 35 % en 2024 par rapport à l'exercice antérieur. Cette forte augmentation des charges est due à l'acquisition d'équipements (machine à laver et nettoyeuse), à l'entretien de l'immeuble, aux remplacements des vêtements de travail ainsi qu'aux soldes versées.

Les comptes 2024 ont été approuvés par l'organe de révision et votés le 9 avril 2025 par les membres du Conseil intercommunal.

ORPC

Alors que le budget 2024 prévoyait un parfait équilibre entre les charges et les revenus d'exploitation, les comptes de l'Organisation Régionale de Protection Civile de la Champagne (ORPC) présentent finalement un excédent de revenus de 21'716 F.

Ce résultat, meilleur que prévu, provient à la fois de revenus supplémentaires (service de garde lors des championnats suisses de cyclisme et location de locaux publics à l'armée suisse) ainsi que des économies réalisées sur les certaines dépenses (entretien des immeubles et consommables notamment).

Par rapport à l'exercice 2023, le résultat de l'ORPC s'améliore de 32'086 F. Cette amélioration provient conjointement d'une augmentation de revenus (24'264 F) et d'une réduction des charges (7'822 F).

Les comptes 2024 ont été approuvés par l'organe de révision et votés par les membres de la Commission intercommunale le 11 avril 2025.

6. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2024

a. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025 (annexes).

M. Vonlanthen souhaite apporter quelques compléments. Il commence par remercier la rapporteuse, jugeant son rapport très complet.

Il note que les années se suivent et se ressemblent souvent : les budgets sont déficitaires, puis les comptes s'équilibrent. Il attire toutefois l'attention sur une particularité de l'année 2024 : la commune réalise un bénéfice, mais ce résultat s'explique en partie par un changement de méthode concernant le provisionnement du reliquat. Sans cet ajustement, une perte d'exploitation d'environ 600'000 francs aurait été enregistrée.

Il apporte à ce sujet quelques explications techniques. Le manuel MCH2 prévoit deux méthodes de provisionnement. À Bernex, depuis qu'il est en charge du dicastère des finances – soit depuis environ 18 ans –, la commune a toujours appliqué une provision correspondant à 30 % du reliquat, c'est-à-dire de la part de l'impôt encore non perçue. Cette méthode avait du sens à l'époque : la commune était bénéficiaire et cette provision permettait de réduire l'excédent tout en constituant une réserve bienvenue, dont l'utilité se manifeste aujourd'hui.

Cependant, en 2024, le reliquat a augmenté et en conservant la méthode des 30 %, il aurait fallu augmenter la provision de l'ordre de 600'000 à 700'000 francs, ce qui aurait encore péjoré le résultat.

Par conséquent, après discussion avec la direction du service des finances et les autres membres du Conseil administratif, il a été décidé d'adopter l'autre méthode prévue par MCH2, que **M. Vonlanthen** juge plus fine : un provisionnement basé sur l'antériorité des créances. Cette méthode repose sur l'idée qu'une créance de l'année en cours (année 0) ne doit pas être provisionnée, certaines personnes n'ayant pas encore été taxées ou ne disposant pas encore de tous les éléments nécessaires à leur déclaration fiscale.

Ce changement de méthode a eu un effet positif sur les charges, à hauteur de 2'276'000 francs. Cette nouvelle approche est également favorable pour l'avenir, dans un contexte où de nombreux investissements sont prévus. Elle a en effet permis de procéder à un amortissement extraordinaire de 1,5 million de francs, voté lors de la précédente séance du Conseil municipal. **M. Vonlanthen** précise qu'à l'époque, on s'était dit qu'un tel amortissement ne serait envisageable que si un excédent le permettait. Il ne s'attendait pas à ce que ce soit le cas, mais cela a finalement été possible, et cet amortissement extraordinaire a pu être comptabilisé.

Ainsi, le résultat présenté ce soir montre un bénéfice de 747'000 francs. **M. Vonlanthen** insiste sur le fait que ce bénéfice s'explique en grande partie par ce changement de méthode de provisionnement. Il précise aussi que cette méthode a été validée par le Service des affaires communales (SAFCO), qui reconnaît les deux méthodes. Le SAFCO a également indiqué qu'il serait possible de revenir, si nécessaire, à la méthode des 30 % les années suivantes.

M. Vonlanthen estime que la méthode fondée sur l'antériorité des créances permet une gestion plus fine des provisions. Elle a permis d'amortir un montant de 1,5 million, ce qui générera également des économies sur les charges futures. Il s'agit d'une gestion prudente, en bon père de famille, afin de préparer un avenir qui s'annonce plus complexe au vu des développements à venir dans la commune.

Il conclut en expliquant qu'il souhaitait apporter ces précisions pour éviter que l'on pense qu'un bénéfice serait apparu de manière inexplicée. Ce bénéfice a une origine claire et, sans ces ajustements de provisionnement, la commune aurait enregistré une perte – certes bien inférieure aux 2,2 millions votés – mais une perte tout de même. Il s'agit donc, selon lui, d'une bonne nouvelle. Il se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

La Présidente remercie M. Vonlanthen et ouvre la discussion sur les crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2024.

M. Zufferey constate que chaque année, c'est la même chanson qui se fredonne au moment des comptes. En effet, chaque année nos budgets sont déficitaires et les comptes sont finalement positifs.

Il rappelle que le budget 2024 prévoyait un déficit à hauteur de 2'290'000 francs et que finalement, les comptes sont positifs à hauteur de 747'000 francs, après des amortissements complémentaires s'élevant eux à environ 1,5 million.

Plusieurs éléments expliquent ce résultat et ceux-ci ont été explicités dans le rapport de la commission des finances. Il n'y reviendra donc pas précisément.

M. Zufferey tient à souligner la politique volontariste du Conseil administratif en matière d'évaluation fiscale. Cette politique est quasi forcée par les mauvaises estimations fiscales données par le Canton. Chaque année, nous demandons au Canton de revoir sa méthode de calcul, mais rien ne bouge. Ce faisant, dans la plupart des communes, le Canton impose des coupes ou entrave le déploiement des prestations en faveur de la population, sauf si celles-ci, comme Bernex, décident de leur propre chef d'augmenter les estimations transmises. Cet état de fait n'est pas acceptable et le groupe Vert-e-s et Socialistes réitère la nécessité de revoir le système de calcul des estimations fiscales. Il espère que le futur Conseil administratif maintiendra cette spécificité bernésienne.

Les besoins de la population bernésienne augmentent. Les inégalités sont criantes, les loyers prennent l'ascenseur, tout comme les primes d'assurance maladie qui ne cessent d'augmenter, etc. Nous ne pouvons pas rester sourds à cette réalité. Nos budgets doivent en tenir compte. Et la baisse d'impôts voulue par le Conseil d'État, dans laquelle la fiscalité des communes est aussi impactée, ne pourra pas servir de justification à la baisse des prestations dans le futur. Nous y serons tout particulièrement attentifs.

Le groupe Vert-e-s et Socialistes tient par ailleurs à souligner la très grande qualité du travail du service des finances, et plus particulièrement de son chef, M. Yves Duchosal. Grâce à des analyses fines, nous pouvons effectuer des économies simples et qui ont un impact direct et positif sur nos investissements, sur la dette ainsi que sur le budget de fonctionnement.

Le groupe tient également à remercier l'ensemble de l'administration pour son travail et son sérieux.

Enfin, il exprime ses remerciements au Conseil administratif pour sa gestion, en adressant un clin d'œil particulier à Gilbert Vonlanthen pour ses derniers comptes. **M. Zufferey** lui dit un très grand merci et se permet de le tutoyer à cette occasion, saluant son engagement sans relâche en faveur de la Commune. Il souligne également son rôle précieux au sein de l'ACG, notamment lorsqu'il l'a présidée, ce qui a permis, entre autres, un renforcement de la péréquation financière intercommunale, un élément particulièrement important pour notre commune, et qui se voit dans nos comptes.

Il annonce que le groupe Vert-e-s et Socialistes va donc voter ces comptes, et il remercie à nouveau l'ensemble de l'administration ainsi que du Conseil administratif.

M. Sierro entame son intervention en s'interrogeant sur ce qu'il convient de dire des comptes 2024, les derniers de la législature 2020-2025. En bref, que la commune présente encore et toujours des comptes bénéficiaires, et cela malgré des budgets déficitaires. Mais jusqu'à quand cela pourra-t-il durer ?

Le groupe PLR relève que les comptes sont largement bénéficiaires de CHF 747'000 malgré un budget fortement déficitaire de CHF 2'290'000.

Ce résultat exceptionnel est dû à un delta de CHF 3'037'000 qu'il y a lieu d'expliquer, car cette situation, bien que réjouissante pour notre commune, doit être analysée avec un regard critique et prudent.

L'écart favorable se traduit par des revenus supplémentaires de CHF 904'000 et des économies réalisées de CHF 2'133'000. Ces revenus extraordinaires proviennent essentiellement de la modification du calcul de la provision sur créances. Il faut en effet relever qu'à l'origine, le taux fixé appliqué était de 30 %, alors que le changement de méthode prend en considération un taux progressif sur l'ancienneté des créances. Ce mode de faire est conforme aux normes comptables et a l'avantage d'être plus proche de la réalité économique des comptes.

Cette astuce comptable a permis de procéder à des amortissements complémentaires, pour la deuxième année consécutive, pour un montant s'élevant en 2024 à CHF 1'509'000. L'avantage bénéfique de ces amortissements complémentaires va permettre de faire une économie sur les charges de fonctionnement de l'ordre de CHF 180'000 durant les prochaines années. **M. Sierro** remercie le Conseil administratif pour cette prudence.

Pourquoi faut-il rester critique et prudent ? Tout simplement parce que, d'une part, sans cette modification du mode d'évaluation de la provision sur créances et la comptabilisation des amortissements complémentaires, les comptes 2024 auraient présenté une perte, et d'autre part, il y a lieu de prendre en considération que cette opération bénéfique ne pourra être reconduite lors des prochains exercices.

Le PLR observe également que malgré l'augmentation de la population, le Conseil administratif a globalement préservé les prestations sans devoir procéder à des coupes. De même, le groupe relève avec satisfaction que des économies ont été réalisées grâce à certains postes restés vacants une partie de l'année, ainsi qu'à des cotisations et des rattrapages LPP moins importants que prévu.

Finalement ce soir, le PLR demandera encore au Conseil administratif de continuer à prioriser les investissements en différant ce qui peut l'être de ce qui doit absolument être réalisé, tout en continuant à maîtriser les charges et en faisant des économies autant que possible, notamment sur les éventuels postes non nécessaires à l'administration communale, ce qui permettra, au sens du PLR, d'assurer les prestations essentielles au bien-être des Bernésiennes et des Bernésiens.

Avant de procéder aux remerciements usuels, le groupe PLR souhaite tout particulièrement féliciter chaleureusement M. Gilbert Vonlanthen pour son excellente gestion des finances et son engagement sans faille pour notre commune en tant que magistrat à la tête du dicastère des finances pendant ces 18 dernières années. Quel bail réussi ! Bravo, Gilbert, et félicitations !

Les remerciements du PLR pour une gestion rigoureuse s'adressent également à Mme Guylaine Antille et M. Cyril Huguenin, magnifiquement et fraîchement élus ce dimanche, ainsi qu'à notre excellent chef du service des finances, M. Yves Duchosal, pour ses conseils avertis et ses présentations. Ils vont également à l'ensemble des chefs des différents services et au personnel communal, qui ont œuvré à l'aboutissement de ce résultat favorable.

M. Sierro annonce que ce soir, le groupe PLR votera ces comptes.

b. Projets de délibérations

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** donne lecture des deux délibérations qu'elle soumet au vote.

Délibérations :

Comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2024

- Conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
- vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;
- vu le rapport de la Commission « Finances et Administration » du 4 avril 2025 ;
- vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 43'764'455 (dont à déduire les imputations internes de CHF 51'620, soit net CHF 43'712'835) aux charges et de CHF 44'511'455 (dont à déduire les imputations internes de CHF 51'620, soit net CHF 44'459'835) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 747'000. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF +2'256'282 et résultat extraordinaire de CHF -1'509'282.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 6'541'514 aux dépenses et de CHF 952'742 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 5'588'772.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 95'836'352.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 2'806'759 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget	Comptes	Ecart
01	Conseil municipal et Exécutif	30	Charges de personnel	430'290	487'245	56'955
01	Conseil municipal et Exécutif	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	93'700	103'664	9'964
01	Conseil municipal et Exécutif	36	Charges de transfert	0	5'500	5'500
02	Services généraux	34	Charges financières	0	74	74
02	Services généraux	36	Charges de transfert	543'426	545'761	2'335
11	Sécurité publique	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	237'480	296'980	59'500
11	Sécurité publique	39	Imputations internes	0	12'620	12'620
15	Service du feu	36	Charges de transfert	1'000'472	1'082'242	81'770
16	Défense	30	Charges de personnel	238'800	248'067	9'267
16	Défense	36	Charges de transfert	203'534	206'335	2'801
21	Scolarité obligatoire	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	1'797'794	2'088'785	290'991
21	Scolarité obligatoire	36	Charges de transfert	1'906'568	1'920'947	14'379
21	Scolarité obligatoire	38	Charges extraordinaires	0	159'459	159'459
32	Culture, autres	30	Charges de personnel	680'470	696'954	16'484
32	Culture, autres	33	Amortissements du patrimoine administratif	27'122	31'989	4'867
32	Culture, autres	36	Charges de transfert	51'700	58'630	6'930
34	Sports et loisirs	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	1'253'775	1'429'242	175'467
54	Famille et jeunesse	30	Charges de personnel	7'734'450	7'782'032	47'582
54	Famille et jeunesse	33	Amortissements du patrimoine administratif	538'356	553'262	14'906
55	Chômage	36	Charges de transfert	16'000	16'235	235
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	302'700	303'495	795
61	Circulation routière	38	Charges extraordinaires	0	1'349'823	1'349'823
62	Transports publics	36	Charges de transfert	49'600	53'673	4'073
72	Traitement des eaux usées	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	61'100	66'840	5'740
73	Gestion des déchets	30	Charges de personnel	194'040	276'373	82'333
73	Gestion des déchets	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	1'501'700	1'548'924	47'224
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	36	Charges de transfert	81'000	110'140	29'140
89	Autres exploitations artisanales	31	Charges de biens, services et autres charges d'exploit.	0	9'648	9'648
91	Impôts	36	Charges de transfert	729'608	1'022'878	293'270
96	Administration de la fortune et de la dette	34	Charges financières	438'758	451'384	12'626
	Total					2'806'759

Crédits budgétaires supplémentaires votés lors de l'approbation des comptes 2024

- Vu le crédit d'engagement de CHF 1'220'915 (TTC) voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 pour le réaménagement des bureaux, de la cafétéria, des vestiaires et l'installation d'une nouvelle serre de jardinage pour les services extérieurs et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 1'331'529 (TTC), laissant apparaître un dépassement de CHF 110'614 (TTC) ;
- vu le crédit d'engagement de CHF 97'000 (TTC) voté par le Conseil municipal le 11 mai 2021 pour l'élaboration d'un plan directeur des espaces dédiés au sport et à l'activité physique pour la Commune de Bernex et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 99'965, (TTC) laissant apparaître un dépassement de CHF 2'965 (TTC) ;
- vu le crédit d'engagement de CHF 102'135 (HT) voté par le Conseil municipal le 4 février 2020 pour la mise en conformité de collecteurs à Sézenove et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 103'598 (HT), laissant apparaître un dépassement de CHF 1'463 (HT) ;
- vu le rapport de la Commission « Finances et Administration » du 4 avril 2025 ;
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
- vu le total des dépassements sur investissements s'élevant à CHF 1'749'277 et le total des économies à CHF 11'811'773,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 115'042 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 110'614: réaménagement des bureaux et installation d'une serre de jardinage ;
 - CHF 2'965: élaboration d'un plan directeur des espaces dédiés au sport ;
 - CHF 1'463: mise en conformité de collecteurs à Sézenove.
- 2) D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

7. Propositions du Conseil administratif :

- a. **DS 14-2025-67 : demande de crédit pour l'implantation d'un point de collecte à la route de Soral 113-117 à Lully**

Avant de passer la parole à Mme Aude Echard pour la lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars, la **Présidente** précise que bien que l'intitulé de cette demande de crédit indique la route de Soral, l'implantation physique du point de collecte borde effectivement la route de Lully. La route de Soral est simplement l'adresse postale de la parcelle.

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars 2025**

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars 2025 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports – DS » du 24 mars 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 avril 2025,
- Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder à l'implantation d'un point de collecte à la route de Soral 113-117 à Lully.
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 190'000 francs TTC destiné à ces travaux.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 190'000 francs afin de permettre l'exécution de ces travaux.
- b. DS 15-2025-69 : demande de crédit complémentaire pour la rénovation de l'éclairage de la zone sportive pour les terrains C, D et de pétanque**

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars 2025**

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 24 mars 2025 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le crédit d'engagement de 145'000 francs TTC voté par le Conseil municipal le 17 octobre 2023 et approuvé par le département compétent le 5 décembre 2023,
- Vu le décompte de travaux s'élevant à 179'165.25 francs dépassant le crédit brut voté et la décision du Conseil administratif du 29 mai 2024
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports – DS » du 24 mars 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 avril 2025,
- Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 34'165.25 francs TTC pour couvrir les travaux supplémentaires effectués sur le crédit relatif à la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football voté le 17 octobre 2023.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 17 octobre 2023.

c. ES 19-2025-65 : demande de crédit pour la réalisation du projet de requalification des rues du village – secteur Bernex Village

- **Rapport de la commission Économie et Sécurité du 23 mars 2025**

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Économie et Sécurité du 23 mars 2025 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 avril 2025 (annexes).

La Présidente ouvre les débats sur cette demande de crédit.

Mme Jacquemoud fait part de deux questions concernant ce projet.

Premièrement, elle relève qu'il est question de travaux qui se dérouleront simultanément avec ceux des SIG. Toutefois, une incertitude persiste quant à la décision de débiter les travaux des SIG concernant le prolongement du réseau thermique. Il est encore nécessaire de confirmer quand cette extension sera effectivement mise en œuvre.

Deuxièmement, elle demande si l'on a obtenu le feu vert de tous les riverains pour ce projet.

Concernant la première question de Mme Jacquemoud à propos de la coordination des travaux des SIG avec ceux de la commune, **Mme la Maire** répond que, comme cela a été fait dans le secteur Saule – Creux, les SIG procèdent aux changements nécessaires sur les autres réseaux. En ce qui concerne le chauffage à distance, les conduites sont posées en vue d'une éventuelle mise en service, dans les secteurs identifiés en collaboration avec les SIG, afin d'éviter d'avoir à rouvrir la chaussée ultérieurement.

S'agissant de la seconde question, relative à l'obtention du feu vert de tous les riverains, **Mme la Maire** précise que ce n'est pas encore le cas. Elle explique toutefois que la demande de crédit prévoit la couverture de l'ensemble des frais liés à ce poste. L'expérience du secteur Saule – Creux a montré que, lorsque les travaux commencent, les riverains qui n'avaient initialement pas signé regrettent souvent de ne pas avoir donné leur accord, constatant l'importance et les bénéfices de ces travaux pour l'ensemble. En règle générale, les signatures sont ainsi obtenues par la suite. Et si certains refus persistent, les travaux ne seront pas réalisés devant les parcelles concernées. Il s'agirait toutefois d'interventions marginales, qui ne remettraient pas en cause la réalisation du projet dans son ensemble.

Mme Chassot relève qu'il s'agit de la dernière demande de crédit pour ce long parcours de réfection des rues du village. Cette fois, c'est la rue de Bernex qui est concernée.

Elle rappelle, comme cela a déjà été annoncé lors du vote de la précédente demande de crédit pour le secteur Saule – Creux, qu'il faudra encore de la patience à la population pour que l'entier des rues du village soit enfin rénové.

Elle souligne qu'il faut avoir du courage pour lancer et voter de tels investissements – plus de 18 millions pour ce soir –, car de tels travaux coûtent cher, non seulement en francs, mais aussi en perturbations.

Toutefois, il ne faut pas rêver : quel que soit le projet retenu – double sens, sens unique ou rue fermée comme entendu récemment –, une telle réfection de rue nécessite du temps et ne peut s'effectuer sans gêne pour les riverains.

Après la résolution votée au Conseil municipal le 20 septembre 2016, de nombreuses séances de travail, de présentation et d'avant-projets ont été nécessaires pour arriver au vote du crédit d'étude en 2020. Ce projet de requalification des rues du village, et ce soir, le secteur Bernex Village, est un projet de qualité et de consensus.

Ce soir, **Mme Chassot** tient une nouvelle fois, en son nom et celui du groupe PLR Bernex, à réitérer des remerciements pour ces longues années de travail : notamment au Conseil administratif incorpore, et plus particulièrement à Mme Guylaine Antille, qui a su mener à bien cet important et beau projet ; aux mandataires – dont le lauréat du mandat d'étude parallèle –, bureau Francesco Allievi SA, nuvolaB Architectes, bureau Oxalys Sàrl et B+S ingénieurs conseils SA, toujours très au fait des particularités de Bernex ; sans oublier les services techniques (DIB) de la Commune et

M. Zurbuchen, pour la constance dans la clarté des présentations techniques et le suivi dans l'avancement du planning, ainsi que tous ceux qui ont participé au COPIL créé à l'occasion.

Le chantier « Bernex Village » prendra « vie » dès la fin des travaux du secteur Saule-Creux et nous devons alors tous changer nos habitudes. La rue de Bernex deviendra encore moins agréable à traverser, divers accès seront temporairement compliqués, voire fermés, mais, comme pour les interventions actuelles, des aménagements seront mis en place.

Mme Chassot conseille à toutes et tous de ne pas hésiter à contacter la permanence ou communiquer avec la Mairie en cas de problème, car cela reste le meilleur moyen pour résoudre les difficultés sans trop d'énervement. Une autre piste pour éviter les inconvénients du chantier : pourquoi ne pas réduire nos passages en voiture ou en moto dans la rue de Bernex durant cette période ?

Il sera également important de s'assurer que des mesures d'accompagnement seront mises en place dès la fin du chantier afin de freiner l'entrée dans le village et réguler le flux de véhicules en transit.

Enfin, **Mme Chassot** exprime sa confiance dans la capacité de la population bernésienne à faire face à cette nouvelle étape, et invite à se projeter dès à présent vers l'inauguration de fin de chantier, attendue dans quelques années.

Mme Mossier Willemin note que cette demande de crédit, au montant extraordinaire pour la commune, est la dernière du projet de requalification des rues de Bernex qui arrive enfin à bout touchant, et que de réelles concessions ont été faites pour que ce projet puisse avancer.

Ce projet apporte la sécurisation utile et nécessaire à la population dans la rue de Bernex, avec enfin une bonne accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. La circulation dans cette rue devait également être sécurisée, ce qui sera le cas avec une limitation de vitesse à 30 km/h, même si le groupe VERSO regrette de ne pas avoir pu trouver de meilleure solution, notamment avec une circulation à sens unique. En plus de cette sécurisation, le projet apportera aussi, grâce à la limitation de la vitesse et à la baisse attendue du trafic de transit, une réduction significative de la pollution et des nuisances sonores, bénéfique à toutes et tous. Enfin, ce projet amènera également une arborisation bienvenue ainsi que des aménagements encourageant davantage de convivialité dans les rues de notre village.

Le groupe VERSO remercie M. Jacques Zurbuchen et tout son service pour le grand travail accompli afin que cette dernière demande de crédit puisse être votée durant cette législature encore. Il adresse également ses remerciements à Mme Antille, qui a porté avec succès ce très long projet.

Le groupe VERSO restera attentif aux questions d'usage — et il sera alors important de savoir s'adapter —, ainsi qu'à celles liées aux limitations de vitesse sur l'ensemble de la commune.

Compte tenu de ce qui précède, **Mme Mossier Willemin** annonce que le groupe VERSO acceptera cette demande de crédit.

Mme Jacquemoud relève que ce projet implique un investissement de plus de CHF 19 millions, un montant considérable. Cela porte le coût total de la requalification des rues de Bernex à CHF 33 millions, cette demande de crédit incluse. Une telle somme invite à une réflexion légitime sur les priorités de la commune.

En effet, alors que des projets d'envergure sont en attente, nos écoles publiques, pour beaucoup vétustes, nécessitent des rénovations urgentes. Les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins réels des élèves. La situation des containers scolaires, déjà saturés, est symptomatique de cette réalité : ils devaient suffire pour accueillir les enfants de Saint-Mathieu, mais ne permettent plus aujourd'hui de faire face à l'afflux d'élèves. Certains devront même être relogés à Cressy, faute de places suffisantes. Quant à l'école de Luchepelet, sa rénovation ou sa reconstruction n'est prévue qu'à l'horizon 2030.

Face à ces constats, une question s'impose : est-il raisonnable d'accorder la priorité à l'esthétique, alors que des investissements essentiels — notamment dans l'éducation — attendent encore ? Le

moment est peut-être venu de revoir notre hiérarchie des besoins, afin de concentrer nos ressources sur ce qui compte véritablement pour la population.

C'est pourquoi, bien que **Mme Jacquemoud** reconnaisse la qualité architecturale du projet, elle annonce qu'elle ne votera pas cette demande de crédit. Non par opposition de principe, mais parce qu'elle est convaincue que d'autres priorités, plus urgentes et plus structurantes, méritent aujourd'hui toute notre attention.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu l'approbation par le Conseil municipal du crédit d'étude pour l'établissement du projet de requalification des rues du village, voté le 4 février 2020 (ES 18-2029-67),
- Vu le rapport de la commission « Économie et Sécurité – ES » du 23 mars 2025,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 avril 2025,
- Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 2 non et 1 abstention (22 membres présents)

1. De réaliser le projet de requalification des rues du village – secteur Bernex village.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 19'199'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. Les dépenses concernant l'aménagement seront amorties en 30 annuités. Les dépenses relatives à l'assainissement seront amorties en 40 ans et financées parallèlement par l'encaissement d'un loyer versé par le FIA à enregistrer au fonctionnement. Les dépenses liées aux déchetteries et aux abribus seront amorties en 10 annuités. L'ensemble des amortissements débiteront dès la fin des travaux, en principe en 2028.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé à hauteur de 827'000 francs TTC par le FIA (collecteurs), à hauteur de 100'000 francs TTC par la Confédération (OPB) et à hauteur de 115'050 francs TTC par l'Etat (socles TPG).
Le montant TTC à la charge de la Commune se monte à 18'157'000 francs.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 19'199'000 francs afin de permettre l'exécution des travaux.

8. Informations

La **Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guyline ANTILLE :

Fête des Millésimes

La Commune de Bernex et ses vigneron·ne·s vous convient à la nouvelle édition de la « Fête des Millésimes » qui se tiendra le vendredi 9 mai 2025 dès 18 h sur l'esplanade de la Mairie. Venez déguster les meilleurs crus de notre terroir et vous régaler de mets 100 % locaux, dans une ambiance musicale et festive ! L'entrée est libre.

École de Musique de Bernex (EMB)

Une audition commune rassemblant une grande partie des élèves de EMB est organisée le dimanche 18 mai 2025 à 17 h au centre paroissial de l'église protestante de Bernex-Confignon. Une belle occasion de découvrir la diversité des instruments enseignés et les progrès des élèves ! L'entrée est libre et un apéritif sera offert.

Rencontres musicales

L'édition 2025 consacrée à la musique celtique est en pleine préparation ! Le festival se déroulera du 22 au 24 août 2025. Le service culturel est d'ores et déjà à la recherche active de bénévoles pour différentes missions : transports des artistes, gestion des loges, encadrement d'animations, etc. Un formulaire en ligne est à votre disposition sur bernex.ch pour vous inscrire selon vos envies et disponibilités.

Mme la Maire rappelle que tous les événements culturels de la commune figurent sur le site bernex.ch ou dans l'agenda culturel.

Gilbert VONLANTHEN :

Inscriptions pour les jobs jeunes lors des manifestations communales estivales

La séance d'inscription aura lieu le mercredi 7 mai 2025 à 18 h à la salle Jura de la zone sportive, pour les jeunes de 15 à 25 ans (domiciliés à Bernex).

Inscriptions aux Mercredis aérés de Bernex

Les inscriptions débiteront le 5 mai jusqu'au 31 mai 2025. Les activités seront en pause pendant les vacances scolaires.

Vide grenier à Saint-Mathieu

Cet événement aura lieu le dimanche 18 mai 2025.

Cyril HUGUENIN :

Cours « Être et rester mobile »

Ce cours aide à maîtriser les applications numériques des transports publics et à adopter les bonnes pratiques pour voyager en sécurité. Il aura lieu le 8 mai 2025 à la salle Jura et est gratuit.

Plan de mobilité sénior

L'élaboration du plan mobilité sénior a débuté. Celui-ci a pour objectif d'adapter l'espace public afin de faciliter l'autonomie des déplacements des seniors, notamment de travailler sur la mise en place de bancs.

Subvention communale de 100 francs TPG pour les seniors

L'offre est disponible sur le site des TPG depuis le 1^{er} avril 2025, en plus de celle du Canton.

Festival de la durabilité

Cet événement, organisé conjointement par les communes de Bernex et de Confignon, se déroulera du 17 au 23 mai 2025. Une ouverture festive est prévue sur la place du village de Confignon le 17 mai, avec des stands, de la musique et une bourse aux vélos. Une balade de découverte intercommunale sur les deux communes est prévue le 18 mai. Des ateliers seront proposés tout au long de la semaine. Le programme complet de ce festival est disponible sur les sites Internet des communes de Bernex et de Confignon.

Mme Honegger informe que la Fête des Grenouilles se tiendra à Sézenove les 13 et 14 juin prochains.

9. Questions

La Présidente demande si l'assemblée a des questions.

M. Jesus adresse une question à M. Vonlanthen. Il a cru lire ce matin que l'Association des communes genevoises (ACG) allait engager une procédure judiciaire concernant les 3 % d'honoraires que le Canton prélève pour la collecte des impôts. Il demande si Bernex fait partie de cette procédure et quel montant ces 3 % représentent pour la commune.

M. Vonlanthen précise que ce n'est pas l'ACG en tant que telle qui a engagé la procédure, mais que chaque commune était invitée à déposer un recours devant la justice. En ce qui concerne Bernex, la commune l'a effectivement fait. Il explique que, depuis plusieurs années, avec la numérisation et les progrès de l'informatique, il ne paraît pas normal que ces frais restent liés à la perception des impôts, d'autant plus qu'ils représentent 3 % de la totalité des revenus. Au fur et à mesure que les revenus augmentent, cette perception augmente également. Et ce pourcentage représente un montant important, soit environ 700'000 francs pour Bernex. M. Vonlanthen exprime son espoir de voir une issue favorable à ce recours, en soulignant que la plupart des communes ont également déposé un recours, bien qu'il ne puisse pas les nommer précisément ce soir. La décision de la justice reste donc en attente. À ses yeux, il s'agit d'une démarche parfaitement légitime, d'autant plus que cela fait déjà plusieurs années que l'ACG avait sollicité le Conseil d'État, estimant que le taux de 3 % appliqué était le maximum et qu'un taux inférieur aurait pu être retenu. Le Conseil d'État n'ayant pas agi en ce sens, les communes ont été invitées à déposer un recours, chaque commune restant libre de décider de le faire en vertu de l'autonomie communale. Bernex l'a fait, et environ 700'000 francs sont en jeu.

M. Perrier soumet trois questions :

La première concerne le projet de la Voie verte : il demande si le fait que des écoliers empruntent le chemin des Suzettes aux heures de pointe a bien été pris en compte.

La deuxième porte sur une vague de cambriolages qui semble toucher la commune. Il demande tout d'abord si les autorités en ont connaissance et si cette information est exacte. Ensuite, il souhaiterait savoir quels sont les quartiers ou secteurs particulièrement touchés.

Enfin, sa dernière question concerne les deux parcelles situées aux numéros 1 et 3 du chemin du Merley, soit les parcelles n°s 3128 et 3130. Il souhaite savoir ce que la commune envisage pour ces parcelles en termes de densification. Une modification de zone ou un plan localisé de quartier (PLQ) sont-ils prévus ? Il relève que l'entreprise Lemania a cessé ses activités sur ce site depuis plusieurs mois, et que les parcelles sont actuellement inexploitées. Il observe qu'il existe un risque de squat ou d'autre nature. À ses yeux, l'idéal serait de classer cette zone en 4B, voire en zone 4 A.

Concernant la question relative à la Voie verte, **M. Huguenin** confirme que le Conseil administratif est bien au courant que le chemin des écoliers passe par le chemin des Suzettes. Mais cela tombe bien, précise-t-il, car la Voie verte ne passera pas par ce chemin. Il n'y aura donc pas de conflit d'usage.

S'agissant de la deuxième question, il indique que la réponse sera apportée lors du prochain Conseil municipal.

En ce qui concerne les parcelles évoquées au chemin du Merley, **M. Huguenin** informe avoir consulté son collègue, M. Vonlanthen. Il précise que ces parcelles font l'objet de nombreuses discussions et échanges entre l'administration et des propriétaires privés. Il n'est donc pas surprenant, selon lui, que la question soit également soulevée publiquement au sein du Conseil municipal. Il indique que la réponse figure dans le Plan directeur communal (PDCom), ce qui tombe bien puisque sa consultation publique est actuellement affichée dans le hall de la Mairie. Il invite dès lors le Conseiller municipal ayant posé la question à consulter, à l'issue de cette séance, l'affiche relative à ce secteur, actuellement désigné comme le « triangle de Malagnou », qui figure donc comme intention du PDCom.

Avant de conclure, **la Présidente** tient à adresser ses félicitations à l'ensemble des candidates et des candidats, qu'ils aient été élus ou non, pour leur participation aux élections municipales bernésiennes. Se lancer dans une campagne, se présenter devant les électrices et les électeurs, et porter une vision pour sa commune n'est pas un exercice facile. Elle salue donc leur engagement et adresse toutes ses félicitations aux nouveaux élus.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 12, à l'issue de laquelle toutes et tous sont conviés à partager un apéritif au carnotzet en l'honneur de M. Luc Gioria.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 20 mai 2025
à 20 h.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

Lionel Rossini

Eliane Demierre

Bernex, le 8 mai 2025